Dossier : 2122-U0043-3

Le 4 juillet 2023

DESTINATAIRES : Tous les membres de la section locale des professeures et professeurs à temps partiel de l'Université Saint-Paul

OBJET : RATIFICATION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE

Une entente de principe a été conclue entre l'AFPC et l'Université Saint-Paul le 21 juin 2023 au nom des membres de l'unité des professeures et professeurs à temps partiel. La nouvelle entente d'une durée de trois ans, si ratifiée par les membres, viendrait à échéance le 30 avril 2026.

Les parties conviennent que les modifications entrent en vigueur à la date de ratification de la nouvelle convention collective, à moins qu'une autre date ne soit autrement convenue.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des modifications sur lesquelles les parties se sont entendues et qui sont assujetties à la ratification.

AUGMENTATIONS SALARIALES

L'entente de principe prévoit les augmentations salariales suivantes :

- 1er mai 2023 : 7 %
- 1er mai 2024 : 5 %
- 1er mai 2025 : 5 %

AUTRES AMÉLIORATIONS MONÉTAIRES

- Lettre d'entente qui permettra à des membres du corps professoral à temps partiel de signer des contrats à long terme d'une durée de trois ans.
- Amélioration et expansion du Fonds de développement professionnel pour inclure le remboursement de dépenses relié au bien-être tel que des dépenses de santé, dentaire, vision et autres dépenses médicales en autant que ces dépenses soient admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux.
- Augmentation d'environ 25% de l'indemnité pour l'annulation de cours après la confirmation de l'embauche.
- Augmentation d'environ 20% de la rémunération pour un cours en lecture dirigée.
- Nouvelle indemnité de $250 pour chaque inscription tardive à un cours (après la troisième semaine).

AUTRES POINTS SAILLANTS

- Lettre d'entente pour continuer les discussions concernant les avantages sociaux.
- Amélioration au processus d'affichage incluant une augmentation de la période de temps pour répondre à une offre de reconduction d'un cours.
- L'Employeur mettra à la disposition des membres une chaise ergonomique dans chaque salle de cours.

Le reste de la trousse de ratification fournit une liste complète des changements apportés à la convention collective.

Le processus de vote sera un vote de ratification. Tous les membres auront le choix de ratifier ou de rejeter cette entente de principe.

Lorsque les membres auront ratifié cette entente de principe, votre équipe de négociation signera une nouvelle convention collective avec l'Université Saint-Paul.

Votre équipe de négociation comprenant :

William Cornet, président de la section locale
Isaac Nizigama, membre de l'équipe de négociation
Nelson Ovalle, membre de l'équipe de négociation
Pierre-Samuel Proulx, négociateur de l'AFPC
Darren Pacione, agent de recherche de l'AFPC

recommande à l'unanimité cette entente de principe.

En toute solidarité,

Alex Silas
Vice-président exécutif régional, RCN

c.c. Chelsea Flook, agente régionale d'action politique et de communication
Section des négociations collectives
Dan Fisher, directeur p.i., Direction de la représentation et des services juridiques
Verda Cook, coordonnatrice régionale
Chems Oka, représentante régionale
Mundadi Diabe, représentante régionale
Reine Zamat, superviseure, administration de l'effectif
Megan Whitworth, adjointe administrative, administration de l'effectif
Direction des bureaux régionaux – mobilisation nationale
Chantal Wilson, agente de l'information des membres
Louise Casselman, agente du fonds de justice sociale
Laura Avalos, conseillère, Fonds de justice sociale